

Paris, le 17 janvier 2017

## La CSMF soutient l'ABSyM et les médecins belges dans leur bras de fer avec le gouvernement

Les médecins belges sont en lutte avec le gouvernement depuis la fin de l'année dernière. Les syndicats représentatifs des médecins belges, dont l'Association belge des syndicats médicaux (ABSyM), négocient régulièrement avec l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) un accord qui détermine les engagements des médecins et des organismes assureurs. Conclu pour une durée de un ou deux ans, il fixe notamment les tarifs que les médecins conventionnés peuvent appliquer.

Une des conditions de l'accord 2016-2017 était qu'il n'y ait pas de nouvelles économies décidées unilatéralement par le gouvernement. Or, la loi pour le budget 2017 prévoit de diminuer de deux tiers l'indexation des honoraires des médecins. Ceux-ci verront donc leurs honoraires augmenter de 0,83% au lieu de 2,5%.

La profession ne compte pas se laisser faire et peut s'appuyer sur le texte de l'accord pour se libérer de ses obligations tarifaires. Ainsi, le conseil d'administration de l'ABSyM a voté le 12 janvier la résolution de plein droit de l'accord national médico-mutualiste 2017. Conséquence, les médecins pourront pratiquer les tarifs à leur guise à partir du 28 janvier prochain.

Bien qu'exerçant dans deux pays voisins, les médecins libéraux belges et français partagent les mêmes problématiques. La CSMF est solidaire de l'ABSyM et soutient les médecins belges dans leur combat pour une juste rémunération.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, l'UNOF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*